



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°2024-09**

Séance du 11/04/2024

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 10

Absent(s) : 5

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Rémi MALO.

**Etaient présents :** Rémi MALO, Dominique CAPRON, Nadège FRANCOIS, BANCTEL Jean-Pierre, Maryline MAUPAIX, Véronique MOREL, Caroline TOUTAIN, Julien MERVILLE, Fabien LEROY et Lucie GOULET formant la majorité des membres en exercice,

**Pouvoirs :** Didier SANSON donne pouvoir à Dominique CAPRON  
Bérénice GAND donne pouvoir à MALO Rémi  
Cyrille GUILLEMARD donne pouvoir à FRANCOIS Nadège

Absentes : Sophie COMONT, Maryvonne QUEMION

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Caroline TOUTAIN

### Vote des trois taxes

Date de convocation

02/04/2024

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur les 3 taxes.

- Taxe habitation : 7.20 % (sur les résidences secondaires et les logements vacants)
- Taxe foncière (bâti) : 40,91 %
- Taxe foncière (non bâti) : 39,70 %

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote comme suit :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,  
Rémi MALO

